

EUROPEAN COMMISSION

Bruxelles, 6.5.2014

C(2014) 3044 final

Monsieur le Président,

La Commission remercie l'Assemblée nationale pour son Avis concernant la proposition de directive du Parlement européen et du Conseil modifiant les directives 78/660/CEE et 83/349/CEE en ce qui concerne la publication d'informations extra-financières et d'informations relatives à la diversité par certaines grandes sociétés et certains groupes {COM(2013) 207 final}.

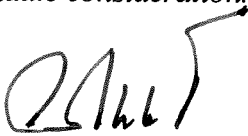
La Commission prend note que l'Assemblée nationale salue l'initiative législative de la Commission de renforcer les obligations de transparence extra-financière de certaines grandes entreprises. Une transparence accrue contribuera efficacement à une meilleure gestion des risques et des opportunités, et à une performance plus solide des entreprises, que ce soit financière ou extra-financière, au fil du temps.

La Commission prend note également que l'Assemblée nationale regrette certaines modifications subies par le texte pendant les négociations entre le Parlement européen et le Conseil. Les co-législateurs sont parvenus, en effet, à un accord sur des bases plus restreintes pour ce qui concerne le champ d'application, la vérification, et d'autres aspects.

Tout en considérant que cette directive est une étape importante dans la mise en œuvre d'une politique de promotion de la croissance durable, de la transparence, et de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises en Europe, la Commission aurait préféré plus d'ambition sur certains aspects, comme ceux mentionnés ci-dessus, ou comme la transparence fiscale sur une base pays-par-pays. Mais le compromis final inclut certains aspects importants, tels que la publication des informations concernant les relations commerciales et la chaîne d'approvisionnement (à la condition que la publication de ces informations soit pertinente et proportionnée), ou la possibilité pour les États membres d'aller au-delà du régime de vérification. Le texte final inclut aussi une clause de revue et un mandat pour la publication des lignes directrices au niveau européen. La Commission continuera donc à agir sur cet important dossier dans les années à venir.

*Mr Claude BARTOLONE
President of the
Assemblée nationale
Palais Bourbon
126, rue de l'Université
F – 75007 PARIS*

La Commission espère que ces clarifications répondent aux préoccupations exprimées par l'Assemblée nationale, et souhaite que notre dialogue sur ces questions importantes puisse se poursuivre dans le futur.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma haute considération.  *de*
M. Philippe Aulas

Michel Barnier
Membre de la Commission